

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

***PROCES VERBAL***

de la séance du

**LUNDI 11 OCTOBRE 2021**

à 18 h 30

**au Centre des Congrès d'Épinal**  
*(7, avenue de Saint-Dié - 88000 ÉPINAL)*

# COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Lundi 11 octobre 2021 à 18 h 30**  
**Centre des Congrès d'Épinal - 7, avenue de Saint-Dié - 88000 ÉPINAL**

Affichage - article L. 2121-25 du CGCT

L'an deux mil vingt-et-un le onze octobre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, se sont réunis au Centre des Congrès d'Épinal, 7, avenue de Saint-Dié, sur convocation qui leur a été adressée par le Président en date du cinq octobre deux mil vingt-et-un, conformément à l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mesdames et Messieurs M. Heinrich, R. Alémani, V. Marcot (*sortie aux points n° 19/1, 19/2 et 20*), Y. Villemin, P. Boeuf, C. Haxaire, P. Hauller, F. Dulot (*à partir du point n° 8*), M. Fournier (*sorti au point n° 4*), S. Poirier, L. Rayeur-Klein, B. Jourdain, M. Barbaux, D. Andres, J. Aubry, P. Babey-Foltzer, L. Bedin, J. Bédon, C. Bertrand, MO. Beurné, S. Boeuf, Y. Bombarde, D. Bourquin, P. Casadevall, JL. Chaudy, B. Chevrier, S. Chrisment, A. Cicolella-Filali, JF. Clasquin, M. Claude-Pitet, P. Claudon, G. Colin, JM. Combeau, G. Crouvisier, S. D'Alguerre (*jusqu'au point n° 24*), E. Del Génini, E. Demir, F. Drevet, G. Dubois, C. Dufour, M. Emeraux, T. Euriat, A. Fève, T. Gaillot, A. Gamet, F. Garcia, E. Garion, P. Georges, B. Gille, S. Giuranna, W. Grandmaire, V. Grewis, K. Guellaff, A. Guihard, D. Harpin, D. Hueber, B. Huguenin, E. Jacoté, V. Jean, G. Jeandel-Jeanpierre, P. Jollet, A. Labat, D. Lagarde, C. Larrière, A. Laurent, B. Ledrapier, B. Malivernay, C. Marchal, D. Marquaire, B. Marquis, D. Mathis, D. Micard, R. Michelet, D. Midon (*sorti au point 16/1*), B. Morel, S. Muller, P. Nardin, G. Nexon, M. Ozcelik (*à partir du point n° 4*), D. Pagelot, C. Paillard, D. Perrin, C. Petit, F. Piaget, F. Pisias, H. Poirat, S. Queyreyre, A. Rafiki, A. Remy, P. Retournard, N. Robert, MC. Serieys, E. Sivadon, T. Soler, M. Thiébaud, JL. Thiébert, JL. Thiéry, JL. Thomas, O. Timotéo, C. Vauzelle, P. Vilmar, F. Virtel, C. Vitu

Excusés : Mesdames et Messieurs V. Marcot (*points n° 19/1, 19/2 et 20*), F. Dulot (pouvoir à Monsieur M. Heinrich (*jusqu'au point n° 8*)), M. Fournier (*point n° 4*), M. Balland, R. Bégel (pouvoir à Monsieur B. Jourdain), M. Boulliat (suppléé par Monsieur JM. Combeau), S. D'Alguerre (*à partir du point n° 24*), C. Deschaseaux (pouvoir à Monsieur A. Guihard), C. Drapp (pouvoir à Madame E. Del Génini), P. Dugravot (pouvoir à Monsieur P. Retournard), M. François (pouvoir à Madame G. Jeandel-Jeanpierre), A. Gambrelle (pouvoir à Monsieur T. Gaillot), N. Humbert (suppléé par Monsieur B. Ledrapier), E. Lasseront (pouvoir à Monsieur P. Nardin), B. Laurent (pouvoir à Monsieur J. Aubry), JN. Lombard (suppléé par Monsieur JL. Thiébert), JL. Martinet (pouvoir à Monsieur G. Colin), D. Midon (*point 16/1*), M. Ozcelik (*jusqu'au point n° 4*), C. Pierre, J. Thomas (pouvoir à Monsieur C. Haxaire), J. Valsésia (pouvoir à Madame D. Marquaire)

Absents : Messieurs R. Colin, G. François, JP. Poirot, P. Remy, C. Zeghmouli

SECRETAIRE DE SÉANCE : Madame Stéphanie POIRIER

L'approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2021.

## 1 - Communication de décisions

SANS OBSERVATION

### 1/1 - Décisions du Président

En vertu de la délibération prise par le Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, autorisant Monsieur le Président à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

⇒ A l'établissement ou renouvellement de ligne de trésorerie :

- Avec le Crédit Agricole pour le renouvellement d'une ligne de trésorerie d'un montant de 1.500.000 € avec un taux EURIBOR 3 mois flooré + 0,30 %.

- Avec la Société Générale pour le renouvellement d'une ligne de trésorerie d'un montant de 1.500.000 € avec un taux EURIBOR moyen mensuel 1 mois + 0,40 %.

- Avec la Société Générale pour le renouvellement d'une ligne de trésorerie d'un montant de 1.500.000 € avec un taux ESTER flooré + 0,25 %.

- Avec la Banque Postale pour le renouvellement d'une ligne de trésorerie d'un montant de 1.000.000 € avec un taux de 0,30 %.

- Avec la Caisse d'Épargne Grand Est Europe pour le renouvellement d'une ligne de trésorerie d'un montant de 3.000.000 € avec un taux ESTER flooré + 0,25 %.

- Avec la Caisse d'Épargne Grand Est Europe pour le renouvellement d'une ligne de trésorerie d'un montant de 3.000.000 € avec un taux ESTER flooré + 0,25 %.

⇒ A l'établissement de marchés :

- Avec le BUREAU VERITAS pour une mission SPS (Sécurité et Protection des Salariés) dans le cadre des travaux du stade d'eaux vives pour un montant de 6.006 € HT.

- Avec le groupement représenté par la Société BLESCH CAYRE, architecte, pour l'étude de faisabilité pour la rénovation du site Xylopôle à Chavelot pour un montant de 32.056,50 € HT.

- Avec l'ATELIER MUSICAL VOSGIEN pour l'acquisition de 3 pianos droits pour un montant total de 11.999,18 € HT.

- Avec la Société BRUYNZEEL RANGEMENTS pour le contrôle des systèmes de rayonnage de la BMI d'Épinal pour un montant de 1.150 € HT.

- Avec la Société AMENAGEMENTS ET CIE pour la construction d'un abri au complexe sportif de Chaumousey pour un montant de 5.700 € HT.

- Avec la Société VALDENNAIRE TP pour la création d'un sentier pédestre et équestre au Val d'Olima à Chantraine pour un montant de 24.774 € HT.
- Avec la Société PEDUZZI TP pour les travaux de reconstruction d'un mur de soutènement avenue de la Fontenelle à Epinal pour un montant de 73.276,50 € HT.
- Avec la Société ENGIE COFELY pour le remplacement d'une partie de la gaine de chauffage du théâtre d'Épinal pour un montant de 16.019 € HT.
- Avec les Sociétés GONSOLIN et CPIS pour la rénovation de la salle de repos et d'un sanitaire à l'École Supérieure d'Art de Lorraine d'Épinal pour un montant total de 7.573,49 € HT.
- Avec la Société ARTELIA pour la maîtrise d'œuvre des travaux de renaturation du ruisseau du Saint Oger pour un montant de 81.170 € HT.
- Avec les Sociétés SAINT NABORD SERVICES et GILLES THOCKLER pour la rénovation des blocs sanitaires de l'aire d'accueil des gens du voyage de Capavenir Vosges pour un montant total de 61.000 € HT.
- Avec la Société LABORATOIRES RIVADIS pour la fourniture de couches pédiatriques jetables écologiques pour les crèches de la Communauté d'Agglomération d'Épinal pour un montant maximum annuel de 20.000 € HT.
- Avec la Société ID VERDE pour la création d'aires de jeu pour les crèches de Charmes, Capavenir Vosges, Deyvillers et Xertigny pour un montant de 94.224,74 € HT.
- Avec la Société Suez pour l'exploitation des réseaux et ouvrages d'assainissement des communes de Capavenir Vosges et Chavelot pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2021 pour un montant de 24.971,50 € HT.
- Avec l'Entreprise PEDUZZI VRD pour des travaux de renouvellement et renforcement du réseau d'eau potable à Epinal pour un montant total de 169.580 € HT.
- Avec l'Agence NICOLAS KUEHN pour une étude de faisabilité pour la rénovation des vestiaires et du club house du stade de football de Portieux pour un montant de 5.270 € HT.
- Avec l'Entreprise EUROVIA pour des travaux d'assainissement à Epinal pour un montant de 14.195 € HT.
- Avec la Société BERGER-LEVRAULT pour deux modules supplémentaires au logiciel utilisé pour la gestion du système d'information des ressources humaines pour un montant de 21.451 € HT.

- Avec l'Entreprise PEDUZZI pour un avenant n°1 au marché de travaux d'assainissement à Pouxieux pour un montant de 3.085 € HT.
- Avec l'Entreprise MENG pour la réhabilitation du poste de relevage du Levrage à Arches pour un montant de 8.780 € HT.
- Avec l'Entreprise MALEZIEUX pour le curage et l'inspection vidéo du réseau d'assainissement à Xertigny pour un montant de 6.382 € HT.
- Avec l'Entreprise LORR ENR pour la réalisation d'audits énergétique complémentaires des bâtiments communaux dans le cadre du déploiement du dispositif « Intracing » pour un montant de 59.892 € HT.
- Avec l'Entreprise FIX OLIVIER pour le remplacement d'une conduite d'eau à Chaumousey pour un montant de 30.800 € HT.
- Avec la Société ARCHIMED pour le renouvellement du contrat de maintenance du logiciel de gestion du réseau des bibliothèques et médiathèques communautaires « Archimed Syracuse.Cloud » pour un montant annuel de 25.272,65 € HT.
- Avec la Société ARCHIMED pour un avenant au contrat de maintenance du logiciel « Archimed Syracuse.Cloud » suite à l'intégration des bibliothèques du Val de Vôge pour un montant annuel de 2.415 € HT.
- Avec l'Entreprise RESO TP pour le remplacement d'une canalisation d'eau sur la Commune de Bellefontaine pour un montant de 29.097 € HT.
- Avec l'Entreprise TRB pour la mise à niveau de bouches à clé sur la Commune de Chantraine pour un montant de 12.650 € HT.
- Avec l'UGAP pour l'achat de compteurs pour la Commune de Trémonzey pour un montant de 7.166,50 € HT.
- Avec l'UGAP pour l'achat de compteurs pour la Commune de Badménil aux Bois pour un montant de 6.463,50 € HT.
- Avec la Société C-DETECT pour des recherches du réseau d'eau potable sur les Communes de Montmotier et Hautmougey pour un montant de 10.814 € HT.
- Avec la Société STPI pour des travaux de sectorisation du réseau et de renouvellement de la conduite en fonte à Harsault pour un montant de 99.618 € HT.

- Avec le Société GRAND TEST COUVEUSE D'ENTREPRISE pour une convention de prestation de service relative à l'hébergement juridique du projet entrepreneurial des couvés hébergés à la Boîte dans le cadre d'un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE) pour un montant par projet de 4.000 € HT la première année, 3.000 € la deuxième année et 2.000 € la troisième année.
- Avec l'ASSOCIATION CLUB D'ECOLOGIE INDUSTRIELLE DE L'AUBE pour un contrat de prestation de service relatif à la formation et à l'animation d'un atelier « rendez-vous d'affaires » dans le cadre d'une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale pour un montant de 3.000 € TTC.
- Avec l'ASSOCIATION INITIATIVES DURABLES pour un contrat de prestation de service relatif à la formation et à l'animation d'un atelier de recherche de synergies inter-entreprises dans le cadre d'une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale pour un montant de 7.842 € HT.
- Avec l'Entreprise ID VERDE pour la réalisation d'un engazonnement et d'entretien des espaces verts autour de l'Hôtel Innovation Bois pour un montant de 4.610 € HT.
- Avec GROUPAMA pour des contrats d'assurances pour la navigation de 4 bateaux électriques au Port d'Epinal pour un montant annuel de 356,39 € HT.
- Avec LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES VOSGES pour le diagnostic de territoire et animation agricole du captage de Chamagne pour un montant de 27.050 € HT.
- Avec la Société AQUA MAINTENANCE pour l'acquisition d'un équipement de télégestion pour les Communes de La Chapelle aux Bois, Les Voivres et Fontenoy le Château pour un montant de 21.191,50 € HT.
- Avec VOSGES ARCHITECTURE pour la maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation du gymnase de La Vôge les Bains pour un montant de 36.570 € HT.
- Avec INGAIA / ACERE pour l'étude de conception et suivi des travaux pour la signalétique touristique et de services de la Véloroute Voie Bleue pour un montant de 19.427,50 € HT.
- Avec la SARL THIERRY BIASUTTO PYROTECHNIE pour le feu d'artifice avec sonorisation du samedi 28 août 2021 à Bouzey pour un montant de 12.500 € HT.
- Avec le bureau d'étude JACQUEL & CHATILLON, CHRISTOPHE FEVE, LE CABINET VENATECH et LA FEDERATION DE PECHE DES VOSGES pour assurer les missions de suivi environnemental dans le cadre des travaux du stade d'eaux vives pour un montant de 14.500 € HT.

- Avec le Prestataire ELISATH pour le renouvellement du contrat de maintenance du logiciel de billetterie pour les piscines Léderlin à Capavenir Vosges et Germain Creuse à Golbey pour un montant total annuel de 1.200 € HT.
- Avec LE CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DES VOSGES pour l'intervention du service d'archivage itinérant pour un montant total de 41.745 € TTC.
- Avec l'Entreprise DPR pour l'acquisition d'un traceur multifonction pour un montant de 4.093 € HT.
- Avec l'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DES VOSGES pour une mission d'assistance conseil pour le suivi du contrat d'affermage de l'unité de distribution d'eau potable de Xertigny pour un montant de 3.000 € HT.
- Avec la Société BODET pour l'installation d'un tableau de marque au Stade Léderlin à Capavenir Vosges pour un montant de 5.040 € HT.
- Avec l'Entreprise RAY SAS pour la mise en œuvre de tampons et grilles d'avaloirs de voirie à l'aire d'accueil des gens du voyage d'Epinal pour un montant de 7.997,50 € HT.
- Avec la SELARL CABINET D'AVOCATS PHILIPPE PETIT ET ASSOCIES pour une mission de conseils et de prévention des risques juridiques en matière de conflits d'intérêt pour un montant d'honoraires forfaitairement fixés à 2.500 € HT.
- Avec le Groupement SOGEA EST BTP HOUILLON CH / ENTREPRISE RAY pour des travaux de rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement de la rue de Nancy à Epinal pour un montant total de 1.289.086 € HT.
- Avec l'ASSOCIATION VALENTIN HAÛY pour l'acquisition de matériel de lecture adapté pour malvoyants (un téléagrandisseur, une loupe électronique et une licence) pour un montant total de 7.355 € HT.
- Avec la Société LORR ENR pour un avenant n°1 à la mission d'élaboration de bouquets de travaux en vue de la mise en œuvre du dispositif « Intracing » pour un montant de 63.234 € HT.
- Avec la SARL CABINET DEMANGE ET ASSOCIES pour une mission de maîtrise d'œuvre des travaux de renouvellement et de renforcement des réseaux d'eau potable et d'assainissement sur la Commune de Padoux pour un montant 7.612,50 € HT.
- Avec la Société RENO BYMYCAR EPINAL pour la location d'un véhicule Renault Clio pour la direction du Pôle Bois pour un montant mensuel de 325,26 € TTC sur une période de 60 mois.

- Avec les Entreprises EUROVIA et FMT DIVOUX pour des travaux de génie civil pour l'installation des stations vélo Vilvolt et des travaux de raccordement électrique pour un montant total de 165.000 € HT.
- Avec les Entreprises EUROP-REVELEMENTS et LES PEINTURES REUNIS pour la rénovation de salles de cours au Conservatoire Gautier-d'Epinal pour un montant total de 16.446,68 € TTC.
- Avec l'Entreprise PEDUZZI VRD SAS pour la mise à niveau de tampons d'assainissement sur la Commune de Trémonzey pour un montant de 6.030 € HT.
- Avec l'Entreprise VERDI INGENIERIE pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en place de l'assainissement collectif des eaux usées à La Verrerie de Portieux pour un montant total de 52.574,50 € HT.
- Avec l'Entreprise MENG pour l'acquisition d'une deuxième pompe de relevage pour le Pâquis des Haies sur la Commune de Arches pour un montant de 6.315 € HT.
- Avec la Société DESMOULES POLYESTER pour l'achat de regards pour la Commune de Hadol pour un montant de 4.950 € HT.
- Avec HAVAS VOYAGES pour la réservation de chambres d'hôtel le 7 septembre 2021 à Bâle dans le cadre d'un déplacement pour le Plan Mobilité de la Communauté d'Agglomération d'Epinal (8 élus et 5 agents du service Mobilités) pour un montant total de 2.208 €.
- Avec l'Entreprise ESRI pour la mise à jour du Système d'Information Géographique pour un montant de 5.525 € HT.
- Avec le groupement d'entreprises RAY SAS / HOUILLON SAS pour un avenant n°1 au marché de requalification des réseaux d'assainissement et d'eau potable avenue des Templiers à Epinal pour un montant en plus-value de + 9.177 € HT portant le nouveau montant du marché à 268.841,60 € HT.
- Avec INGAIA pour la réalisation d'une base de données cartographique du mobilier et de la signalétique de la Véloroute Voie Bleue pour un montant de 3.400 € HT.
- Avec l'Entreprise MC AMENAGEMENT pour la réfection du ponton de l'Abbaye à Bouzey pour un montant de 4.160 € HT.
- Avec LA MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES (MDPH) pour l'instruction des demandes d'accès au service Cap'Imagine du réseau de transport urbain de la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour un montant de 10 € HT par dossier.

**⇒ A la création et modification de régies :**

- Pour la modification des régies de recettes de la base de loisirs de La Chapelle aux Bois et du Bassin d'été de l'Hermitage à Charmes visant à augmenter le fonds de caisse du régisseur à 150 €, ainsi que pour la régie de recettes de la patinoire à 1.000 €.
- Pour la création d'une régie de recettes pour le Port d'Epinal.
- Pour la modification de l'acte constitutif de la régie de recettes auprès de Scènes-Vosges permettant le paiement par pass culture.

**⇒ A la conclusion et à la révision du louage de choses :**

- Pour la mise à disposition d'instruments par le Conseil Départemental des Vosges à titre gracieux pour le Conservatoire Gautier-d'Epinal.
- Pour l'occupation d'un terrain d'environ 150 m<sup>2</sup> sis Vallon d'Olima à Chantraine au profit de la Communauté d'Agglomération d'Epinal à titre gracieux.
- Pour la mise à disposition à titre gratuit de matériel scénique de Scènes Vosges au profit de la Compagnie l'Aéronef.
- Pour la location d'une durée de 2 ans du matériel Fab Lab appartenant au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epinal Cœur des Vosges pour un montant annuel de 10.000 €.
- Pour une convention de mise à disposition de 13 panneaux de l'exposition « Osez le Vélo » à la Ville d'Epinal dans le cadre de l'action « Pédaler c'est la santé » du Contrat Local de Santé.
- Pour la location à titre gracieux des salles suivantes, pour la réalisation d'activités des Relais Petite Enfance :
  - Salle polyvalente de Vincey
  - Maison des associations à Nomexy
  - Mairie de Châtel sur Moselle

**⇒ A la sollicitation de subventions :**

- Auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental des Vosges pour des travaux de restauration du Cône sur la Commune d'Uriménil.
- Auprès de différents co-financeurs publics pour les travaux sur les stades communautaires.

- Auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projet du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation pour l'action « comprendre la problématique des violences conjugales et appréhender les recours possibles ».
- Auprès de l'Etat pour la réalisation du site internet de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.
- Auprès du Conseil Départemental des Vosges et de la DRAC Grand Est pour la mise en place d'un Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturel.
- Auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et du Conseil Départemental des Vosges pour la création d'un système d'assainissement collectif à Hadigny les Verrières.
- Auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'une gestion intégrée des eaux pluviales.
- Auprès de l'Etat au titre du Contrat Territoire Lecture pour la programmation des actions 2021/2022.
- Auprès de l'Etat au titre de la programmation « Bibliothèque Numérique de Référence » 2021 pour les équipements de lecture publique communautaires.
- Auprès de l'Etat pour l'acquisition de mobilier pour la Bibliothèque Multimédia Intercommunale d'Epinal.

⇒ **Pour l'octroi d'un mandat spécial :**

- Pour un voyage d'étude à Bâle dans le cadre de l'élaboration de la stratégie du Plan de Mobilité de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

⇒ **A la fixation de tarifs :**

- Pour le stationnement des camping-cars du Port d'Epinal à 5,20 € par jour et pour les bateaux de plaisance à 7 € par jour.
- Pour les spectacles organisés par Scènes Vosges.
- Pour les produits « Epinal la belle image » vendus à l'Office de Tourisme.
- Pour un tarif exceptionnel de 1 € à la Patinoire Intercommunale d'Epinal à l'occasion des 10 ans de la Patinoire et des journées portes ouvertes.
- Pour le trajet de la navette de Xertigny et du Val de Vôge à 1 €.

⇒ A l'adhésion et renouvellement d'adhésion à des associations :

- Auprès du Conseil d'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) pour un montant de 3.500 € pour l'année 2021.

- Auprès de l'Association Citoyens et Territoires Grand Est pour un montant de 1.616 € pour l'année 2021.

## 1/2 - Décisions du Bureau

En vertu de la délibération prise par le Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, autorisant le Bureau à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

⇒ En matière d'affaires générales :

- Le Bureau Communautaire a approuvé la convention d'adhésion au service d'archivage itinérant du Centre de Gestion des Vosges afin de permettre à ce service de traiter les archives de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

⇒ En matière d'affaires financières, le Bureau Communautaire a approuvé :

- Les garanties d'emprunt de la Communauté d'Agglomération d'Epinal à l'Office Public de l'Habitat de l'Agglomération d'Epinal pour quatre prêts :

- Pour le financement de la Construction de 4 logements situés rue de Longchamp à Jeuxy pour un montant de 350.000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
- Pour le financement de la réhabilitation de 42 logements situés rue des Cités Tschupp à Epinal pour un montant de 618.000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
- Pour le financement de la construction de 8 logements situés rue de Mirecourt à Uxegney pour un montant de 798.500 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
- Pour le financement de la réfection du foyer étudiant situé rue de Cendrillon à Epinal pour un montant de 200.000 € auprès de la Banque Européenne du Crédit Mutuel.

- Le remboursement des factures des séances de cinéma - Ciné Vôge à destination des classes du réseau d'écoles du Val de Vôge.

- Le versement de la cotisation 2021 de la Communauté d'Agglomération d'Epinal au profit de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Meurthe Madon pour un montant de 2.998 €.

- Le versement du solde de la participation financière au profit de la régie autonome La Souris Verte.

**⇒ En matière de marchés publics :**

- Le Bureau Communautaire a autorisé la signature, avec la Société Engie Cofely, l'avenant n°10 au marché d'exploitation des installations thermiques et aérauliques des bâtiments intercommunaux relatif à l'actualisation du montant des prestations.

**⇒ En matière de groupement de commande :**

- Le Bureau Communautaire a approuvé, avec la Commune de Golbey, le groupement de commandes pour les travaux d'aménagement des rues Henri Nicolas et Blériot sur la Commune de GOLBEY.

**⇒ En matière d'acquisition de terrains, le Bureau Communautaire a approuvé :**

- L'acquisition de la parcelle cadastrée AO 820 d'une superficie de 717 m<sup>2</sup> sise Zone d'Activité Inova 3000 à Capavenir Vosges, appartenant à la Commune, au tarif de 8 € HT / m<sup>2</sup>.

- L'acquisition d'une emprise foncière d'environ 1.200 m<sup>2</sup> à provenir de la parcelle cadastrée AL 1339 sise Zone d'Activité Inova 3000 appartenant à la Commune, au tarif de 8 € HT / m<sup>2</sup>.

**⇒ En matière de cession de terrains, le Bureau Communautaire a approuvé :**

- La cession de la parcelle cadastrée AO 820 d'une surface de 717 m<sup>2</sup>, sise Commune de Capavenir Vosges, Zone Inova 3000, au tarif de 12 € HT / m<sup>2</sup>, au profit de la Société Wismer.

- La cession d'une emprise d'environ 1.200 m<sup>2</sup> à provenir de la parcelle cadastrée AL 1339, sise Commune de Capavenir Vosges, Zone Inova 3000, au tarif de 12 € HT / m<sup>2</sup> au profit de la Société Polydécoupe.

- La cession d'une emprise de 1.786 m<sup>2</sup> à provenir de la parcelle cadastrée AK 192, sise Commune de Golbey, Zone de Jeanne d'Arc, au tarif de 25 € HT / m<sup>2</sup> au profit de la Société ASR.

- La cession d'une emprise de 1.005 m<sup>2</sup> à provenir de la parcelle cadastrée AK 192, sise Commune de Golbey, Zone de Jeanne d'Arc, au tarif de 25 € HT / m<sup>2</sup> au profit de l'EURL Grandemange.

- La cession d'une emprise de 2.500 m<sup>2</sup> à provenir de la parcelle cadastrée BC 282, sise Commune de Golbey, Zone de Maximont Bas, au tarif de 40 € HT / m<sup>2</sup> au profit de la Société D2M.

- La cession d'une emprise de 4.000 m<sup>2</sup> à provenir de la parcelle cadastrée BC 282, sise Commune de Golbey, Zone de Maximont Bas, au tarif de 35 € HT / m<sup>2</sup> au profit de la Société LBS.

- La cession de la parcelle cadastrée BW 245 d'une surface de 2.871 m<sup>2</sup>, sise Commune d'Epinal, Zone de La Voivre, au tarif de 65 € HT / m<sup>2</sup> au profit de Docteur Charlotte FAUCHER-PIERRAT.

- La cession de la parcelle cadastrée BW 270 d'une surface de 833 m<sup>2</sup>, sise Commune d'Epinal, Zone de La Voivre, au tarif de 65 € HT / m<sup>2</sup> au profit de la Société In Extenso.

- La cession de la parcelle cadastrée AH 551 d'une surface de 1.291 m<sup>2</sup>, sis Commune d'Epinal, Zone de Reffye, au tarif de 25 € hors taxe par mètre carré, au profit de MC AMENAGEMENT.

- La cession de la parcelle cadastrée A 2668 d'une surface de 13.912 m<sup>2</sup>, sise Commune de Les Forges, au tarif de 0,20 € HT / m<sup>2</sup> au profit de la Société Honoré.

- La cession d'une emprise d'environ 1.200 m<sup>2</sup> à provenir la voirie communautaire « Rue de la Cobrelle », sise Commune de Chavelot, Zone de La Cobrelle, au tarif de 5 € HT / m<sup>2</sup> au profit de la Société MGE. Cette voirie fera l'objet d'un déclassement du domaine public.

- La cession d'une emprise de 2.768 m<sup>2</sup> à provenir la parcelle cadastrée BI 307, sise Commune de Charmes, Zone de Chamagne, au tarif de 12 € HT / m<sup>2</sup> au profit de la Société MSI.

- La cession d'une emprise de 7.595 m<sup>2</sup> à provenir la parcelle cadastrée BI 307, sise Commune de Charmes, Zone de Chamagne, au tarif de 12 € HT / m<sup>2</sup> au profit de la Société SCEI.

**⇒ En matière de développement économique, le Bureau Communautaire a approuvé :**

- Avec le Pôle Eco Ter Vosges Alimentation, la convention d'objectifs et de moyens et a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 60.000 €.

- Le lancement du concours d'idée à la création d'entreprises 2021 et a approuvé son règlement.

- Le versement annuel de la subvention de fonctionnement au profit de Vosges Télévision Images Plus pour un montant de 300.000 € pour l'exercice 2021 et a approuvé à cet effet la convention d'objectifs pluriannuels correspondante.

- La convention d'objectifs 2021 avec l'Association Atelier d'Images Plus pour le versement d'une subvention d'un montant de 32.000 €.

⇒ **En matière d'affaires culturelles :**

- Le Bureau Communautaire a approuvé le versement d'une contribution de 28.660 € au « GIP Sillon Lorrain » au titre de l'année 2021.

⇒ **En matière d'eau et d'assainissement :**

- Le Bureau Communautaire a approuvé le versement de la participation 2021 au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non Collectif des Vosges pour un montant de 9.100 €.

⇒ **En matière de petite enfance :**

- Le Bureau Communautaire a approuvé le nouveau règlement de fonctionnement harmonisé des Etablissements d'Accueils de Jeunes Enfants gérés en régie.

⇒ **En matière de ressources humaines, le Bureau Communautaire a approuvé :**

- Le régime indemnitaire de la Communauté d'Agglomération.

- La convention d'objectifs et de partenariat avec le Comité d'Action Sociale d'Epinal.

- Le tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

## **AFFAIRES GÉNÉRALES ET MARCHÉS PUBLICS**

### **2 - Désignation de représentants**

2/1 - Désignation d'un représentant suppléant appelé à siéger au sein du Syndicat mixte du SCoT des Vosges Centrales ;

2/2 - Désignation d'un représentant du Conseil Communautaire appelé à siéger au sein de CRITT Bois ;

2/3 - Désignation d'un représentant du Conseil Communautaire appelé à siéger au sein de l'Association Face Vosges.

ÉLU À L'UNANIMITÉ

*M. Michaël THIEBAUT (Xertigny)*

ÉLU À L'UNANIMITÉ

*M. Claude BERTRAND (Chavelot)*

ÉLU À L'UNANIMITÉ

*M. Cédric HAXAIRE (Capavenir Vosges)*

### **3 - SEM TERR'ENR**

Le Conseil Communautaire a approuvé le rapport d'activité de la SEM TERR'ENR pour l'année 2020.

A PRIS ACTE

**4 - Association des Maires Ruraux des Vosges**

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une subvention de 4.000 € à l'Association des Maires Ruraux des Vosges pour l'exercice 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
*Monsieur Michel FOURNIER a  
quitté la séance*

**5 - Jeunes Agriculteurs des Vosges**

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une subvention de 4.000 € aux Jeunes Agriculteurs des Vosges pour le Championnat Départemental de Concours de Labour 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**6 - Réseau Très Haut Débit de la plaque d'Epinal**

Le Conseil Communautaire a approuvé le reversement d'une partie du prix de cession du réseau Très Haut Débit de la plaque d'Epinal au profit des Communes de Chantraine et de Dogneville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**AFFAIRES FINANCIÈRES****7 - Décisions modificatives**

Le Conseil Communautaire a approuvé les décisions modificatives au Budget Principal et aux budgets annexes Eau Régie, Eau DSP, Assainissement Régie, Assainissement DSP, Locations Commerciales et Scènes Vosges.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**8 - Répartition du fonds de concours 2021**

Le Conseil Communautaire a approuvé le nouveau règlement d'octroi de fonds de concours 2021 au profit de ses communes membres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9 - Attribution de fonds de concours**

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'un fonds de concours au profit des Communes suivantes :

- 9/1 - Commune de Deyvillers ;
- 9/2 - Commune de Gigney ;
- 9/3 - Commune de Igney ;
- 9/4 - Commune de La Chapelle-aux-Bois ;
- 9/5 - Commune de Le Clerjus ;
- 9/6 - Commune de Padoux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10 - Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**

Le Conseil Communautaire s'est prononcé sur la répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**11 - Dotation de solidarité communautaire**

Le Conseil Communautaire a fixé le montant 2021 de la dotation de solidarité communautaire au bénéfice des communes membres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### 12 - Pôle Entrepreneariat Etudiant de Lorraine (PEEL)

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention avec la CCI des Vosges dans le cadre de la quatrième année d'implantation d'une antenne du Pôle Entrepreneariat Etudiant de Lorraine dans les Vosges.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 13 - Salon Innov'Action Vosges

Le Conseil Communautaire a approuvé l'organisation du Salon Innov'Action Vosges qui se tiendra le 3 décembre 2021 en partenariat avec l'association Vosj'InnoVe et a approuvé l'attribution d'un prix de 3.000 € au lauréat du prix spécial Communauté d'Agglomération d'Epinal décerné par le jury.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 14 - Salon Cousu de fil rouge

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une subvention de 8.000 € à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Vosges pour l'organisation du Salon cousu de fil rouge qui se tiendra à la Rotonde du 26 au 28 novembre 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 15 - Règlement Aides économiques aux entreprises

Le Conseil Communautaire a modifié le règlement des aides économiques en ouvrant les dispositifs à la création d'entreprise et en élargissant le champ d'intervention en matière de soutien aux structures de l'Economie Sociale et Solidaire, et a approuvé la signature avec la Région Grand Est de l'avenant n°2 à la convention de financements complémentaires des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du Grand Est dans le champ des aides aux entreprises.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 16 - Aides Economiques aux entreprises

#### 16/1 - SASU My Beers

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une aide à la location d'un montant total de 434 €/mois pour une période maximum de 23 mois, correspondant à un taux de 20 % sur une base de dépenses éligibles plafonnée à 2.170 € HT/mois au profit de la SASU My Beers sise à Golbey.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*Monsieur Daniel MIDON a quitté la séance*

#### 16/2 - Mon Grand Panier Bio

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une aide à la location d'un montant de 434 €/mois pour une période maximum de 23 mois, correspondant à un taux de 20 % sur une base de dépenses éligibles plafonnée à 2.170 € HT/mois, ainsi qu'une aide à l'investissement productif d'un montant de 4.429 € correspondant à un taux d'intervention de 14 % sur un montant de dépenses éligibles de 31.639 € au profit de la Société « Mon Grand Panier Bio » sise à Golbey.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**16/3 - SARL Vosges Charpente**

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une aide à l'investissement productif d'un montant de 10.000 €, correspondant à un taux d'intervention de 10 %, plafonnée à 10.000 €, sur un montant de dépenses éligibles de 119.000 € HT au profit de la SARL Vosges Charpente sise à Vincey.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**17 - Convention de délégation de compétence d'octroi des aides à l'immobilier**

Le Conseil Communautaire a délégué au Conseil Départemental des Vosges la compétence d'octroi de tout ou partie des aides à l'immobilier d'entreprise et a approuvé la convention y afférente et les règlements des aides à l'immobilier d'entreprise applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**18 - Avenant à la convention avec l'ENSTIB**

Le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant à la convention relative au fonctionnement des formations organisées à l'ENSTIB permettant sa reconduction expresse chaque année.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**MOBILITES****19 - Conventions de transfert et de complémentarité des services de transports non urbains et scolaires avec la Région Grand Est**

**19/1** - Le Conseil Communautaire a approuvé, avec la Région Grand Est, une convention de complémentarité visant à renforcer les lignes FLUO 90, 4 et 9 ainsi que la mise en place d'une tarification à 1€ le titre unitaire pour des déplacements au sein de son périmètre, à compter du 3 janvier 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*Madame Véronique MARCOT a quitté la séance*

**19/2** - Le Conseil Communautaire a approuvé, avec la Région Grand Est, la convention fixant les modalités financières relatives à la reprise de la compétence transport non urbain et scolaire par la Communauté d'Agglomération d'Epinal à compter du 30 août 2022.

*Madame Véronique MARCOT a quitté la séance*

**20 - Modification du règlement d'utilisation Vilvolt (location de vélo-cargos et location aux employeurs)**

Le Conseil Communautaire a approuvé la modification du règlement d'utilisation du service de location longue durée de vélos Vilvolt visant à permettre la possibilité de louer les vélos « cargo » à des personnes morales, dans les mêmes conditions que pour les particuliers.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*Madame Véronique MARCOT a quitté la séance*

**21 - Avenant n° 6 au contrat de DSP de transport urbain Imagine - Prime exceptionnelle au personnel**

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec la Société KEOLIS, l'avenant n°6 au contrat de délégation de service public du transport urbain de voyageurs relatif à une prime exceptionnelle pour le personnel KEOLIS, délégataire du réseau Imagine.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## HABITAT

### 22 - Etablissement Public Foncier Grand Est

Le Conseil Communautaire a approuvé les conventions d'étude et/ou de portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier Grand Est et les communes de Xertigny, Chantraine, Nomexy, Capavenir Vosges, La Vôge-les-Bains et Portieux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 23 - Agence Locale de l'Energie et du Climat

Le Conseil Communautaire a approuvé, sur la base d'un traité de Transfert Universel de Patrimoine, la reprise en régie directe de l'activité de l'Association ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat) avec transfert universel du patrimoine et du personnel à la Communauté d'Agglomération d'Epinal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ainsi que la dissolution de plein droit de l'ALEC sans liquidation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 24 - Reconquête du bâti en milieu rural

Le Conseil Communautaire a approuvé la création d'un deuxième poste au sein de la mission reconquête du bâti en milieu rural, financé à hauteur de 50 % par l'Etat dans le cadre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire en vue d'accélérer la résorption de la vacance et des verrues paysagères sur l'ensemble du territoire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## DEVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ENERGETIQUE

### 25 - Démarche Eau et Biodiversité

Le Conseil Communautaire a approuvé l'inscription de la collectivité à l'opération de distinction « Espace Nature », au titre de la démarche « eau et biodiversité » mise en œuvre par la Région Grand-Est.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 26 - Dispositif Certificats d'Economie d'Energie

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec le SCoT des Vosges Centrales, la convention pour l'année 2021 relative au programme de valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) sur les travaux de la Communauté d'Agglomération d'Epinal éligibles au dispositif.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## EQUIPEMENT CULTURELS ET SPORTIFS

### 27 - BMI - Convention avec l'Université de Lorraine

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec l'Université de Lorraine, le renouvellement de la convention de partenariat portant sur la gratuité d'accès pour leurs usagers et pour leurs personnels à leurs services documentaires respectifs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## EAU ET ASSAINISSEMENT

### 28 - Remboursement de travaux à la Commune de Villoncourt

Le Conseil Communautaire a approuvé le remboursement de travaux relevant de la compétence eaux pluviales urbaines à la Commune de Villoncourt.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 29 - Délégation de Service Publics Assainissement secteur Nord

Le Conseil Communautaire a approuvé l'attribution de la délégation de service publics assainissement secteur Nord concernant les Communes de Charmes, Essegney, Vincey, Nomexy, Châtel sur Moselle, Frizon, Vaxoncourt, Capavenir Vosges et Chavelot à la Société SUEZ et a fixé le montant des surtaxes assainissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 30 - Redevances assainissement

Le Conseil Communautaire a approuvé la fixation des redevances assainissement suite à la création d'assainissement collectif.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 31 - Règlement du service assainissement

Le Conseil Communautaire a approuvé la modification du règlement du service assainissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 32 - Règlement du service eau potable

Le Conseil Communautaire a approuvé la modification du règlement du service eau potable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 33 - Nouveau Programme de Renouvellement Urbain du quartier Bitola Champbeauvert à Epinal

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec la Ville d'Epinal, un avenant à la délégation de maîtrise d'ouvrage pour le projet du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain du quartier Bitola Champbeauvert à Epinal pour intégrer les travaux d'eau potable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 34 - Accord cadre à bons de commande

Le Conseil Communautaire a approuvé l'accord-cadre à bons de commande pour l'élaboration des schémas directeurs d'alimentation et de distribution en eau potable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## GEMAPI ET COURS D'EAU

### 35 - Création du Syndicat Mixte Moselle Amont

Le Conseil Communautaire a approuvé la création du Syndicat mixte Moselle Amont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RESSOURCES HUMAINES****36 - Couverture complémentaire de prévoyance**

Le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché relatif à la convention de participation pour la mise en œuvre d'une couverture complémentaire de prévoyance pour les agents de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**37 - Modalités de mise en œuvre du télétravail**

Le Conseil Communautaire a approuvé la charte relative aux modalités de mise en œuvre du télétravail.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**38 - Convention avec le Centre de Gestion des Vosges**

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec le Centre des Gestion des Vosges, la convention relative au dispositif légal de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Golbey, le 12 octobre 2021,  
Le Président,



  
Michel HEINRICH